



Inscription pour le marché de printemps de la Vitalité Eparchoise

Saint Ybars le 10 mai 2026

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal, ville :

E.mail (obligatoire) :

Téléphone (obligatoire) :

Pièces à fournir :

- ✓ Copie recto-verso d'une pièce d'identité
- ✓ Copie de l'immatriculation au registre du commerce ou chambre des métiers/agriculture
- ✓ Attestation d'assurance
- ✓ Cette attestation/fiche d'inscription, datée et signée

Nous vous informons que vos données personnelles (RGPD entré en vigueur le 25.05.18) seront conservées deux ans après le dernier marché de printemps organisé par Vitalité Éparchoise pour vous communiquer notre futur dossier d'inscription. Si vous vous y

opposez, merci de cocher ici .

En signant ce bulletin d'inscription et si vous ne cochez pas cette case, vous nous donnez ce consentement pour le traitement de vos données. Cependant, vous pouvez à tout moment modifier ce consentement en prenant contact avec l'association.

Je déclare sur l'honneur être le producteur des produits que je souhaite vendre sur le marché de printemps de Saint-Ybars

Je réserve un emplacement de m et je joins un règlement de € (2€/m) par chèque ou espèces (rayer la mention inutile)

Tarif : 2 € le mètre linéaire (limité à 6 m)

- ◆ J'ai pris connaissance du règlement du marché détaillé ci-dessous
- ◆ Je déclare exactes les informations communiquées ci-dessus

Fait à Signature (précédée de la mention
le manuscrite « lu et approuvé »

Contact : 07 49 34 54 01
vitalite_eparchoise@laposte.net
Association Vitalité éparchoise
Mairie – 12 place éparchoise
09210 Saint-Ybars



RÈGLEMENT DU MARCHÉ DE PRINTEMPS

- ✓ L'inscription est nominative et ne doit pas regrouper plusieurs participants
- ✓ Seul l'organisateur attribue les places aux exposants
- ✓ Aucun emplacement ne sera attribué avant le jour J
- ✓ Les droits de place ne sont pas remboursables (sauf en cas d'annulation par l'organisateur)
- ✓ Tarif : 2 € le mètre linéaire (limité à 6 m)
- ✓ Par leur inscription les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre l'organisateur en cas de perte, vol, détérioration, etc.
- ✓ Les objets et documents exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls, y compris par cas fortuit ou de force majeure comme le feu, accident, attentat etc.
- ✓ L'organisateur décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les douanes, contributions et polices diverses. Il en est de même en cas de mensonge, tricherie et falsification de document desdits exposants.
- ✓ Toute inscription devra être accompagnée du paiement, de la police d'assurance et de la photocopie de la pièce d'identité.